

APPEL A MANIFESTATIONS D'INTERETS
pour les activités de restauration et
commerce
Aéroport Bergerac Dordogne Périgord

PIECE N°2

Cahier des charges

Table des matières

I.	CONTEXTE ET OBJECTIFS	3
1.	Contexte	3
2.	Objectifs.....	4
II.	RECOMMANDATIONS.....	5
1.	Activités présentes à l’Aéroport Bergerac Dordogne Périgord	5
2.	Restauration & Vente à Emporter (VAE)	6
3.	Activité de presse	6
4.	Duty Free	6
5.	Diversification.....	6
6.	Personnel.....	7
7.	Qualité de service.....	7
III.	PRESCRIPTION DEVELOPPEMENT DURABLE	7
1.	Prescriptions environnementales.....	7
2.	Collecte des déchets.....	7
3.	Audit	8

Objet du présent document

Ce document a pour objet de préciser les attentes de la société EGC AERO sur les activités de restauration.

I. CONTEXTE ET OBJECTIFS

1. Contexte

La société EGC AERO, gestionnaire et exploitant de l'aéroport Bergerac Dordogne Périgord, considère que la présence des activités de restauration et de vente de produits divers tel que la presse sont des atouts indispensables au développement et à l'attractivité d'une plateforme aéroportuaire. Cette stratégie s'accompagne d'une volonté de développement de services aux passagers et aux visiteurs.

L'activité autorisée pour le lot n°1 peut correspondre à :

Bar:

- Vente de boissons et produits alimentaires froids ou chauds à consommer sur place ou à emporter
- Tabac, presse et produit divers

Restauration :

- Restauration sur place ou vente à emporter

Boutique :

- Tabac
- Presse

L'activité autorisée pour le lot n°2 correspond à :

Le lot n°2 doit se diversifier de toute offre commerciale liée au marché de bouche et de boisson ainsi que de produits régionaux avec une gamme large étant précisé que toute activité hors marché de bouche pourra être exploitée dans ce lot ainsi que des produits régionaux spécialisé sur un type de produit « boutique spécialisée » et/ou boutique éphémère.

L'activité autorisée pour le lot n°3 correspond à :

Le lot n°3 doit se diversifier de toute offre commerciale liée au marché de bouche et de boisson ainsi que de produits régionaux avec une gamme large étant précisé que toute activité hors marché de bouche pourra être exploitée dans ce lot ainsi que des produits régionaux spécialisé sur un type de produit « boutique spécialisé » et/ou boutique éphémère.

L'activité autorisée pour le lot n°4 correspond à :

Duty Free:

- Tabac, presse et produit divers

Bar:

- Vente de boissons

Restauration & Vente à Emporter :

- Restauration sur place ou vente à emporter

Boutique :

- produit divers
- confiserie
- librairie
- souvenirs
- mode
- accessoires
- vins
- produits régionaux
- bagagerie
- articles de voyage
- Hifi
- jouets
- carterie
- produits audio
- multimédia
- jeux
- bijouterie
- parfumerie

Le candidat précisera les catégories de produits qu'il compte mettre en place. La carte des produits et services proposés dans l'offre par le candidat seront annexés à son titre d'occupation et constituera l'engagement minimum du candidat.

2. Objectifs

Dans ce contexte, l'activité se doit de répondre à 3 objectifs majeurs :

- Répondre aux besoins et attentes des passagers de l'aéroport Bergerac Dordogne Périgord et des occupants des zones d'activités et résidentielles voisines

- Développer et moderniser l'offre de restauration, de duty free et de produits divers à l'aéroport Bergerac Dordogne Périgord.
- Création d'un duty free en zone réservée

Le candidat devra assurer le fonctionnement quotidien des espaces exploités et proposer une offre de produits et services adaptés à l'activité des équipements aéroportuaires et à ses usagers.

II. RECOMMANDATIONS

1. Activités présentes à l'Aéroport Bergerac Dordogne Périgord

Les plages d'ouverture des espaces devront être aussi larges que possible, et à tout le moins pertinentes au regard de la nature de l'équipement aéroportuaire, de la nature de son activité et de ses usagers ainsi qu'aux évènements ou manifestations qui y sont organisés.

Pour le lot n°1, il doit être ouvert au moins 2h30 avant le premier avion et correspondre aux ouvertures des banques d'enregistrement. Le lot n°1 doit fermer 1h après le posé du dernier avion.

Pour le lot n°4, il doit être ouvert au moins 2h avant l'arrivée du vol et fermer après le dernier décollage.

Pour les lots n°2 et n°3, les candidats devra proposer un planning d'ouverture en corrélation avec leurs activités. Ce planning devra être validé par le Gestionnaire de la plateforme.

Les candidats devront ainsi travailler en étroite collaboration avec les occupants et usagers du site.

Les candidats devront être en règle avec la réglementation en vigueur pour l'activité projetée, ou démontrer leur capacité à être en règle au lancement de l'activité.

Si une activité de commerce de débitant de boissons permanent à consommer sur place est proposé par le candidat, ce dernier devra être titulaire des licences prévues par le Code de la Santé Publique ou démontrer sa capacité à en être titulaire au lancement de l'activité.

La signalétique, les enseignes et dénomination commerciales éventuelles relatives aux locaux confiés, telles qu'envisagées par le candidat, seront indiquées dans l'offre et soumises à l'agrément préalable de la société EGC AERO. Le candidat devra se conformer au règlement sur les enseignes et les publicités et ainsi que pour le règlement de taxe et le règlement de toute taxe à celui-ci (TLPE).

Les candidats devront présenter leur projet en expliquant de façon détaillée le type de produits proposés.

La société EGC AERO aura un droit de regard sur les prix pratiqués ou une validation de notre part sur les prix pratiqués. Le candidat devra prévoir une offre remise pour le personnel de l'aéroport.

La société EGC AERO souhaite laisser aux candidats le choix quant à la nature exacte des services et des produits commerciaux proposés dans l'offre de gestion et exploitation qu'ils remettront.

2. Restauration & Vente à Emporter (VAE)

Les modes alimentaires ont beaucoup évolué ces dernières années, selon les études et tendances de consommation. Snacking, restauration rapide, vente à emporter ou restauration nomade ont de plus en plus la préférence du consommateur ce qui répond parfaitement à la demande des passagers de l'aéroport Bergerac Dordogne Périgord.

Les candidats sont libres de proposer leurs modes de restauration ainsi que leur gamme de produits. Les candidats préciseront les catégories de produits qu'il compte mettre en place. La gamme des produits et services proposés dans l'offre par les candidats seront annexés à son titre d'occupation et constituera l'engagement minimum du Candidat. Une attention particulière sera portée à la qualité des produits et leur approvisionnement.

3. Activité de presse

Les candidats devront s'adapter à la spécificité du trafic de l'aéroport de Bergerac essentiellement composée de passagers étranger et devront être en capacité de pouvoir proposer de la presse internationale.

Les points de presse pourront être disposés dans les lots 1 et/ou 4.

4. Duty Free

Les candidats répondant au lot n°4 pourront proposer une offre de duty free.

5. Diversification

Les candidats répondant au lot n°2 et lot n°3 devront proposer des services différenciants et qui apporte une réelle valeur ajoutée aux passagers de l'aéroport. L'offre devra se diversifier des produits de bouche, de boisson et de produits régionaux avec une gamme large. Toute

activité pourra être exploitée dans ce lot si l'activité est spécialisée et spécifique à une gamme de produit.

Nous sommes ouverts à toute proposition commerciale compte tenu de la structure et du trafic de l'aéroport.

6. Personnel

Les candidats devront employer un personnel qualifié en nombre suffisant afin de répondre aux besoins de la clientèle et aux contraintes de rapidité spécifiques au milieu aéroportuaire et d'assurer un service de qualité constante et élevée pendant toute l'amplitude horaire d'ouverture.

Les candidats devront former de façon continue leur personnel aux techniques de vente et d'accueil de la clientèle. Le personnel de vente doit être capable de répondre à toute personne étrangère ne possédant pas la connaissance de la langue française en maîtrisant au moins la langue anglaise.

7. Qualité de service

Les candidats devront préciser leur engagement en termes de qualité de service, référentiel, certification....

Les candidats s'engageront à fournir les meilleures prestations possibles concernant le service à la clientèle ainsi que les produits vendus.

L'aéroport se réserve le droit de réaliser des audits réguliers pour contrôler la qualité de service des prestataires.

III. PRESCRIPTION DEVELOPPEMENT DURABLE

1. Prescriptions environnementales

Le volet développement durable doit être un axe important du concept du projet.

2. Collecte des déchets

Le candidat s'engage à mettre en place un système de tri de ses propres déchets conforme aux réglementations en vigueur (Déchets Industriels Banals et Déchets Industriels Spéciaux).

Le candidat tiendra à disposition de la société EGC AERO tous les documents justifiants des méthodes utilisées pour veiller au respect de la législation en matière d'élimination des déchets et de respect de l'environnement (quantités, destinations finales, emplacements de stockage), ce durant toute la durée de la convention. Tout non-respect par le prestataire de cette législation engage la responsabilité pleine et entière de celui-ci.

Le candidat s'engage notamment à mettre en place des pratiques et des moyens permettant d'éviter la manipulation et le stockage des matières pouvant présenter un risque en termes d'hygiène, de santé, de sécurité ou d'environnement.

3. Audit

Afin de développer une saine gestion environnementale du site, la société EGC AERO se réserve la faculté de vérifier, par tous procédés de son choix, le respect par le candidat de la réglementation en matière d'environnement et des engagements pris par le candidat lui-même. En cas d'audit fait par un prestataire externe, le coût sera pris en charge par les candidats.